

CONDITIONS GENERALES DE VENTES :

Les forfaits journées et séjours sont strictement personnels. Ils sont incessibles et intransmissibles. Ils doivent être présentés à tout contrôle et les utilisateurs doivent pouvoir justifier de leur qualité et/ou de leur identité. Ils donnent droit, pendant la durée de leur validité à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service correspondant à la catégorie du titre. Les usagers doivent être porteurs du titre de transport durant tout le trajet, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. L'absence du titre de transport ou l'usage d'un titre non conforme ou falsifié, constaté par un agent assermenté de l'exploitant est passible d'une amende forfaitaire dont le montant est fixé conformément à la réglementation en vigueur. Les forfaits perdus sont recueillis par un service central.

PERTE / VOL :

Les forfaits perdus ou soustraits frauduleusement devront être signalés au plus vite aux caissières. Dès lors que le client apportera les éléments d'identifications du titre de transports sur remontées mécaniques, celui-ci sera neutralisé et il pourra en obtenir un duplicata.

Les titulaires de titres de transport non nominatifs même avec une preuve d'achat ne pourront pas obtenir de duplicata et devront s'acquitter d'un nouveau titre au tarif en vigueur.

ARRET DES REMONTEES MECANIQUES :

En cas d'interruption du service des remontées mécaniques, les titulaires d'un titre de transport pourront se voir proposer un dédommagement du préjudice subi en cas d'arrêt complet et continu des installations supérieur à une demi-journée, s'ils en font la demande.

PARTICULARITES :

Le forfait débutant donne accès au tapis Trounquet, aux téléskis des Marmottes et du Lapadé.

La forfait Tapis donne accès uniquement au tapis Trounquet.

Les autres titres de transport donnent accès à l'ensemble des remontées mécaniques.

PAIEMENT :

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- Cartes bancaires.
- Chèques bancaires.
- Espèces en euros.
- Chèques vacances.